



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 081-218100766-20260312-DECISION2026_04-DE

S²LOW

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/4 DU 12/03/2026

Dépôt d'un permis d'aménager

5, avenue de Toulouse

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le devis de VALORIS GEOMETRE EXPERT (Revel), d'un montant de 2 750,00 €HT, pour le dépôt et le suivi du dossier de demande de permis d'aménager pour le site situé au 5, avenue de Toulouse 81470 CUQ-TOULZA, signé le 18 décembre 2025 ;

Considérant le dossier de demande de permis d'aménager établi par VALORIS ;

DECIDE

De déposer une demande de permis d'aménager pour le site situé au 5, avenue de Toulouse 81470 CUQ-TOULZA.

A Cuq-Toulza, le 12 mars 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

